

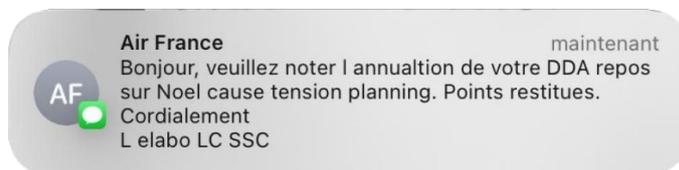
Catherine Villar
DG.IS
45, rue de Paris
95747 Roissy CDG Cedex

Roissy, le 3 novembre 2022

Objet : Annulation DDA repos période de Noël

Madame la Directrice,

Plus de 450 PNC ont reçu un SMS des services de productions leur indiquant que leur DDA Repos sur la période de Noël était annulé pour cause de tension planning.



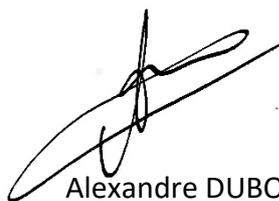
Un juste sentiment de colère et de frustration gagne les PNC, d'autant que nous sommes dans une période inédite où nos règles sont désormais régies par une note de Direction. Suite à un été des plus compliqué, les signaux qu'envoie l'entreprise sont néfastes et vont se traduire par une tension sociale accrue qui va complexifier la suite des négociations.

Nous ne pouvons pas croire que cette hausse d'activité n'ait pas été anticipée par vos services. Ces PNC ont obtenu la possibilité de profiter d'un moment de vie sociale prisée en cette période si particulière.

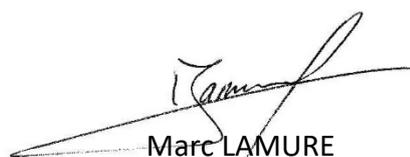
C'est pourquoi nous vous demandons de faire le nécessaire pour rétablir tous les DDA initialement obtenus. A défaut, nous vous demandons que chaque PNC lésé soit indemnisé à hauteur de 48H de RADD pour compenser un énième dysfonctionnement de l'Entreprise, à l'identique de ce qui avait été fait pour les maîtrises en 2021.

Madame la Directrice, une erreur commise plusieurs fois est une décision. La récurrence de ces erreurs (repos maîtrise Noël 2021, congés été 2022, congés hiver 2022/2023...) est inacceptable. La portée d'une telle décision serait dévastatrice pour la population PNC qui ne comprendrait pas que cette erreur ne soit pas corrigée.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, à nos sincères salutations.



Alexandre DUBOC
Secrétaire de section UNSA PNC AF



Marc LAMURE
Secrétaire Général UNSA Aérien AF